



Compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2 009

Présents : BARDOU G - BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL

Absent excusé représenté : ADELL JM *procuration à BEDOS D*

Absents : MBERETTE Sarah – GOUTY Max - MARTIN Raymond

I – Vote du budget de la commune

Monsieur Bedos présente au conseil le budget de la commune 2009. Monsieur Bedos précise que la commission des finances a eu lieu le 9 avril 2009, et que les grandes lignes budgétaires ont été présentées lors de cette réunion. Il propose :

Dépenses et recettes : Fonctionnement : 662 023.19 € Investissement : 2 118 919.83 €

Soit un budget total de 2 780 943.02 €

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes (électricité, téléphone, fournitures entretien, salaires du personnel, indemnité des élus, intérêt des emprunts, subventions aux associations.....). Les recettes de fonctionnement sont les dotations de l'état, les impôts locaux, les locations de salle...

Les dépenses d'investissement sont les travaux : électrification, centre du village, acquisition, rues et chemin, bâtiments publics, église, moulin, cimetière, débroussaillage, aire de jeux, aide aux façades, restaurant scolaire. Les recettes d'investissement sont entre autre le capital des emprunts, la tva sur les travaux qui est reversée à la commune, les taxes d'urbanisme, les subventions...

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce budget.

II- Vote du budget 2009 du SPEA

Dépenses et recettes : Fonctionnement : 187 452.60 € Investissement : 652 298.86 €

Soit un budget total de 839 751.46 €

Les dépenses d'exploitation sont l'achat des fournitures pour l'entretien des réseaux, le personnel... ; les recettes proviennent de la facturation de l'eau essentiellement.

Les dépenses d'investissement sont les travaux pour le bassin d'eau potable, les réseaux, le forage. Les recettes sont les subventions et emprunts.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce budget.

III – Rapport de l'eau et de l'assainissement 2008

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité sur la qualité et le prix du service public d'eau et d'assainissement de la commune pour l'exercice 2008.

Monsieur Bardou précise que le réseau tourne à 78 % de son rendement.

Des prélèvements et des analyses d'eau ont été effectués par le laboratoire IPL et toutes les analyses ont confirmé une qualité de l'eau satisfaisante pour la consommation.

La DUP « déclaration d'utilité publique » pour la mise en service du forage est en cours.

Le coût des travaux s'élevant à 483 000 € HT : une incidence sur le prix de l'eau sera répercutée. En effet, chaque année l'Agence de l'Eau demande à la commune le tarif de l'eau facturée. Selon le tarif appliqué, le montant des subventions attribuées en découle. Monsieur Bedos propose donc au conseil une augmentation de l'eau et de l'assainissement de 5 centimes par an. Cette proposition sera débattue lors d'un prochain conseil. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce rapport.

IV – Convention d'assistance technique avec le Conseil Général

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance technique avec le Conseil Général. Cette convention concerne l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, la protection de la ressource en eau, la protection des milieux aquatiques. La commune de Neffiès est concernée par le domaine de l'assainissement collectif et de la protection réglementaire des captages.

La population prise en compte par le département est de 825 habitants. La participation à la charge de la commune est de 330 €. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

V – Dispense de purge et d'hypothèque

Monsieur le Maire dit au conseil que dans le cadre d'aménagement des voies publiques, un acte notarié est établi entre la commune et les particuliers. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la dispense des droits de purge et d'hypothèque pour les ventes dont le prix de vente n'excède pas les 500 €, afin d'éviter les frais aux donateurs de terrains. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette dispense de purge et d'hypothèque.

VI – Questions diverses

1) Règlement des dépenses de la course « Courir à Neffiès »

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que suite à l'organisation de la course « Courir à Neffiès » par la commune le 12 avril 2009, il convient de délibérer afin de régler toutes les dépenses occasionnées par cette course.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette délibération.

2) Renouvellement du contrat d'assurance

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le contrat d'assurance SOFCAP arrive à terme le 31 décembre 2009. Cette assurance garantit le remboursement des salaires des agents en cas de décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption. Ce contrat est présenté par le Centre de Gestion qui est chargé de son renouvellement.

Le conseil municipal donne pouvoir au Centre de Gestion de procéder au renouvellement de ce contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h.